

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

23 5
DECRET N°D/2014/_____/PRG/SGG

PORTANT ELEVATION A LA DIGNITE DE GRAND CROIX
DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;

VU La Constitution ;

VU L'Ordonnance n°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre National du Mérite ;

VU La Loi L/94/002/CTRN du 26 Janvier 1994, modifiant et complétant l'Ordonnance n°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986 ;

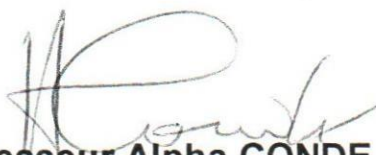
VU Le Décret D/94/003/PRG/SGG du 26 Janvier 1994, portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite.

DECRETE

ARTICLE 1^{ER} / Est élevé à la Dignité de **GRAND CROIX DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE**, son **Excellence Monsieur FRANCOIS HOLLANDE**, Président de la République Française pour les éminents services rendus à la Guinée, le renforcement de la coopération économique et de l'amitié entre nos deux Peuples et surtout son assistance inlassable pour le combat en faveur de la démocratie et l'éradication de l'épidémie à virus "Ebola " qui sévit actuellement en Guinée et dans d'autres pays d'Afrique.

ARTICLE 2/ Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 26 NOV. 2014



Professeur Alpha CONDE

Grand Maître des Ordres Nationaux de Guinée